



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

DEL_2024_50
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.1

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 12 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**BUDGET PRINCIPAL -
BUDGET PRIMITIF
2024**

Présents : 20

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, M. SAEZ, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M PADUANO

Représentés(es) : 8

M. VIGLI par M. MARECHAL
Mme BOUCLET par Mme DESFONDS-FARJON
M. RACAMIER par Mme AUTRAN-BLANC
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
M. BERNE par Mme ROUBY
M. MARROSU par Mme ARNAUD
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MICHEL par Mme BOMPARD

Absents(es) :5

Mme PAGES, M. RAOUX, M. MORAND, Mme FOURNIER, M. DUMAS

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	20	28	24	3	1

RAPPORTEUR : M. ZILIO



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le *SLOW*
ID : 084-218400190-20240325-DEL_2024_50-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 26 février 2024,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 est soumis au vote par chapitre et par nature, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement,

Considérant que le principe de fongibilité des crédits doit être voté par l'Assemblée délibérante pour chaque exercice budgétaire et chaque budget soumis à la M57,

Considérant que le Budget Primitif 2024 du Budget Principal équilibré par section en dépenses et en recettes, s'établit comme suit, en € T.T.C., avec reprise des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif :

BUDGET PRINCIPAL 2024	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 825 374,41	22 867 471,58
Excédent de fonctionnement 2023 reporté en 2024 (002)		957 902,83
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 825 374,41	23 825 374,41
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 683 834,30	8 830 125,05
Restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés en 2024	1 155 671,16	1 133 443,19
Déficit d'investissement 2023 reporté en 2024 (001)	2 124 062,78	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 963 568,24	9 963 568,24
TOTAL DU BUDGET 2024	33 788 942,65	33 788 942,65



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la ville de Bollène, tel qu'énoncé ci-dessus,
- de voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés,

Contre :

Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO

Abstention(s) :

M. MALAPERT

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la ville de Bollène, tel qu'énoncé ci-dessus,
- de voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

15/04/2024

Qualité : Maire de Bollène